

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 13 OCTOBRE 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique

A 18 H 30

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérard CODRON

-----  
Date de la convocation : 7 octobre 2011  
29 conseillers en exercice

-----  
présents – votants

Présents : (23) Monsieur le Maire, Madame Ghislaine HOUEL (arrivée à 18h55), Monsieur Christian DESMET, Monsieur Paul-Marc DESSAUVAGES, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jean-Pierre POISSON, Mademoiselle Marylène HEYE, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Isabelle VANDEWYNGAERDE, Monsieur Daniel CAU, Madame Brigitte VAN TICHELEN, Madame Ghislaine DUHAMEL, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Marie TONNERRE, Monsieur Michel CAREME, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Yvon MOREAU, Monsieur Philippe SIX, Madame Yvette GHEYSENS, Madame Delphine CARRETTE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Alain LARISTAN, Madame Marie-Hélène LAMARQUE.

Excusés ou Absents : (6) Monsieur Daniel MASURE (pouvoir donné à M. le Maire), Madame Evelyne VERPLANCK (pouvoir donné à Mme Brigitte VAN TICHELEN), Madame Régine GOMBERT (pouvoir donné à M. Gérard VAN LERBERGHE), Monsieur Didier DUQUESNOY (pouvoir donné à M. Jean-Pierre POISSON), Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Laurent DEGRYSE.

**Année 2011**

## OUVERTURE DE SEANCE

La séance est ouverte à 18h35.

M. le Maire salue la presse, l'assemblée et demande à Mme Marie TONNERRE de procéder à l'appel nominal. Les procès-verbaux du 17 et 23 juin 2011 ont été adoptés.

M. le Maire débute la séance.

M. le Maire rappelle qu'il y a une délibération mise sur table « Signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF » qui sera présentée à la fin du conseil municipal.

### **1 - PRIME DE SERVICE (ASSIDUITE) VERSEE AUX AGENTS TERRITORIAUX MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION**

M. le Maire

Cette proposition de délibération a été étudiée et validée par les représentants du personnel, le Comité Technique Paritaire, et nous sommes tombés sur un accord réciproque c'est-à-dire de diminuer cette prime d'assiduité lors des absences ; vous avez le tableau avec toutes les indications. Cette prime d'assiduité est faite pour récompenser l'activité des présents et vous avez un abattement en fonction des absences.

L'absence peut avoir des conséquences ou des raisons différentes et nous sommes conscients, avec les responsables du personnel, que le congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, malheureusement lorsque que cela arrive, il faut en tenir compte ; Mais nous devons discuter avec le COS, et je pense que cela ne posera pas de difficulté, pour apporter un soutien financier pour les maladies les plus graves.

M. Alain Laristan

M. le Maire

Cela sera une explication de vote.

Moi, dans ma vie antérieure, j'ai été militant syndicaliste dans une entreprise où on appliquait les primes d'assiduité et je me suis battu toute ma vie contre cela. On ne fait exprès d'être malade et on ne fait exprès non plus d'avoir un accident du travail. Moi, ce type de prime ne convient pas et j'ai bien entendu que le personnel a trouvé un accord avec vous mais, moi, c'est une question de principe et je voterai « contre ».

M. le Maire

Oui, j'ai bien noté ta position mais je répète que les discussions se sont passées dans un climat serein et je vous présente la délibération avec l'accord du personnel et je ne suis pas là pour porter un jugement par rapport aux personnes absentes.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions

Plus de question

- **DEUX CONTRE (Monsieur LARISTAN et Madame LAMARQUE), oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

## **2 – MISE EN ŒUVRE DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT**

M. le Maire

Il s'agit d'un réajustement de la prime de service et de rendement de la filière technique qui a fait l'objet d'un ajustement automatique des montants ou des taux revalorisés ou modifiés par le texte réglementaire ; cela concerne une dizaine de salariés, deux ingénieurs dont un principal et quelques techniciens de premières et deuxième classes.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **3 – CHEQUES DEJEUNERS ATTRIBUES AUX AGENTS TERRITORIAUX MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION**

M. le Maire

De la même façon et dans les mêmes réunions de travail cela a été vu avec l'ensemble des représentants du personnel, le CTP.

Il s'agit d'une modification des critères d'attribution pour les chèques déjeuners attribués aux agents territoriaux ; à la demande du personnel nous vous proposons d'attribuer 20 chèques déjeuners mensuels au lieu de 13 avec une participation de 50% de la valeur nominale soit 1.50 € ceci sur une période de 11 mois mais avec une réduction du nombre de chèque en fonction des absences.

Année 2011

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **4 MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (I.S.S.)**

M. le Maire

Il s'agit également d'un réajustement de la mise en place de l'indemnité spécifique de service pour la filière technique ; sur la proposition vous avez le tableau avec le détail , les critères d'attribution, la période de versement et la date prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **5 - DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS TERRITORIAUX**

##### **Conditions et modalités de prise en charge des frais d'hébergement, de repas et de transports**

M. le Maire

Là, c'est la même chose, il s'agit d'un réajustement des déplacements temporaires des agents territoriaux avec les conditions et modalités de prise en charge des frais d'hébergement, de repas et de transports qui a fait l'objet d'un ajustement automatique des montants ou des taux revalorisés ou modifiés par le texte réglementaire.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Année 2011

## **6 - ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE – SPECTACLE INTERCOMMUNAL – PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE**

M. le Maire

En l'absence de Mme Evelyne Verplanck, je vous présente la délibération.

La ville organise la semaine nationale des personnes âgées et les animations se dérouleront du 15 au 26 octobre ; il est prévu un spectacle de Gospel « le chœur Chrystal » le lundi 17 octobre à l'église St Hilaire où participent les communes de Mouvaux, Bondues, Roncq, Bousbecque, Linselles, Neuville et l'association des Séniors d'Halluin.

Le budget de cette représentation s'élève à 2806.30 euros soit une participation financière de 400.90 à chaque participant à l'évènement.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **7- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION D'UN LOGEMENT SOCIAL**

M. Paul Dessauvages présente la délibération :

Le PACT réalise un logement très social, sis 25 rue Jean Jaurès à Neuville-en-Ferrain, dans le cadre d'un bail à réhabilitation conclu pour une durée de 43 ans avec Lille Métropole Communauté Urbaine, au moyen d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration.

Il vous est proposé d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement de 5 000 euros à SAUE HABITAT PACT (PACT Métropole Nord) en vue de la réalisation dudit logement.

Le versement sera subordonné à la production de l'ordre de service à commencer les travaux, et ou de la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2012

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur DESSAUVAGES, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Année 2011

## **8 - VERSEMENT AUX ASSOCIATIONS DE SUBVENTIONS D'UN MONTANT ANNUEL SUPÉRIEUR A 23.000 EUROS / PASSATION D'AVENANT A LA CONVENTION EN VIGUEUR**

M. Jean-Pierre Poisson

L'amicale laïque a touché 23 000 euros sur ce qui avait été promis et voté au budget. Les subventions supérieures à 23 000 euros sont sujettes à la signature d'une convention entre la Ville et l'Association. Une régularisation qui lui permettra de toucher le solde dès le lendemain du Conseil Municipal.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **9 - TARIF DE REPAS EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DES STAGIAIRES DE L'I.M.P.R.O.**

M. Jean-Pierre Poisson

Chaque année nous délibérons ; compte tenu des services qui nous sont rendus par ces stagiaires de l'I.M.P.R.O. la municipalité propose un tarif de repas exceptionnel à hauteur de 2.10 euros par stagiaire et accompagnateur.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **10 - DECISION MODIFICATIVE N 2 - EXERCICE 2011**

M. Jean-Pierre Poisson

Une délibération concernant une décision modification n° 2 de l'année 2011. Peu de chose à l'intérieur mais une chose importante puisqu'il s'agit d'attribuer une subvention complémentaire et exceptionnelle au niveau du CCAS pour un montant de 8253.23 euros. Le financement est assuré par un produit exceptionnel. Il s'avère qu'il est nécessaire avant la fin d'année d'acheter des tickets service en faveur des personnes les plus démunies.

M. le Maire

Malheureusement cette situation va en augmentation et demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE DE L'ECOLE A.PARE**

Melle Marylène Heye présente la délibération :

« Suite à l'inscription d'un enfant en classe de CM2 en cours d'année scolaire 2010/2011 à l'école A.PARE et suite à sa participation à la classe de découverte, il vous est proposé d'attribuer et de verser une subvention supplémentaire de 100.67 euros au groupe scolaire A.PARE. »

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Mademoiselle HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **12- REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DU VERTUQUET ET LANCEMENT DE LA CONCERTATION**

M. Daniel Cau présente la délibération :

« Traversée par la rue du Vertuquet et directement desservie par l'autoroute A 22, la zone d'activités de Neuville-en-Ferrain dispose d'une forte attractivité.

Aujourd'hui, elle a besoin d'accroître légèrement son potentiel d'extension sur des terrains qui la jouxtent au sud.

Cette nécessité s'inscrit parfaitement dans l'un des axes défini dans le Plan Métropolitain de Développement Economique (P.M.D.E.) dont l'ambition est de coordonner la production d'une offre foncière adaptée aux entreprises, notamment en mettant en place un dispositif d'animation des parcs d'activités.

Toutefois, les terrains concernés sont situés en zone agricole identifiée au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). C'est pourquoi, lors du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> juillet 2011, Lille Métropole Communauté Urbaine a engagé une procédure de révision simplifiée du P.L.U. conformément aux dispositions de l'article L.123-3 du Code de l'Urbanisme.

Année 2011

Cette procédure nécessite, en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation préalable, avant l'enquête publique, associant pendant toute la durée du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont notamment les représentants de la Chambre d'Agriculture.

Comme convenu avec LMCU les modalités de concertation retenues sont les suivantes :

- La mise à disposition du public pendant 1 mois en mairie de Neuville-en-Ferrain et à Lille Métropole d'un dossier exposant les enjeux et objectifs de la révision simplifiée et d'un registre destiné à recueillir les observations du public et des personnes concernées.
- La concertation sera portée à la connaissance du public par affiches en mairie de Neuville-en-Ferrain et à Lille Métropole, ainsi que par avis dans des journaux locaux précisant les dates de la concertation et de la mise à disposition du dossier.
- Suite à la concertation préalable, le dossier du P.L.U sera soumis à enquête publique conformément aux dispositions de l'article R 123-19 du Code de l'Urbanisme.

En outre et afin de préserver les lieux et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement durable du P.L.U. du territoire Tourquennois et ses ambitions de qualité, d'excellence et d'équilibre, l'extension envisagée devra préserver les perspectives, fenêtres et liaisons entre la zone urbaine paysagère (UP) située rue du Vertuquet et la plaine agricole à maintenir s'étendant le long de frontière belge. Aussi, aucune construction, aucun ouvrage et aucun exhaussement ne sera autorisé au-delà de la zone UGb.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'émettre un avis favorable à l'extension limitée de la zone industrielle de Neuville-en-Ferrain côté rue du Vertuquet ;
- D'émettre un avis favorable sur les modalités de la concertation préalable. »

Vous avez un petit plan en annexe qui vous montre la petite partie qui devient UGb.

M. le Maire

C'est dans la limite de propriété et des acquisitions foncières de la société Dounor ; Une partie du foncier a été vendue par la succession Phalempin et il est tenu par une zone tampon pour répondre aux prescriptions de la DRIRE entre les bâtiments et les maisons existantes.

Par contre, ce qui a été expliqué et développé à la commission générale, il est hors de question de fermer la fenêtre « l'oeil » ; cette partie restera classée « A » afin de faire la jonction nécessaire avec le devenir au Parc du Ferrain.

M. Alain Laristan

Néanmoins, nous entendons un certain nombre de commentaires sur le secteur et un certain nombre de riverains s'inquiètent et qui ne sont pas forcément rassurés et j'entends bien qu'il y a une procédure classique et habituelle. Est-ce qu'il n'aurait pas lieu que la Ville prenne l'initiative de rencontrer les riverains pour les entendre et éventuellement les rassurer ? En faire un peu plus que la procédure classique -

**Année 2011**

M. le Maire

J'ai eu des contacts avec les riverains, les habitants de la ZAC de Berquier Forgette et les nouveaux habitants.

Aujourd'hui, le contexte est en place et l'objectif avec la communauté urbaine est de définir un classement adapté à l'activité professionnelle et économique de Dounor et la société ne peut pas et ne pourra pas aller plus loin.

C'est aujourd'hui à l'assemblée du Conseil Municipal de décider d'acter la limite de toute modification en UGb.

M. Philippe SIX

Bons jours neuville ne trouve pas ça clair et je ne comprends pas la délibération.

M. le Maire

Je regarde toujours de près ce qui concerne l'urbanisme et les codes de l'urbanisme ; ce sont des termes compliqués et je suis conscient que ce n'est pas facile.

Aujourd'hui, vous avez un plan et on le respectera même sans commentaire c'est clair ; vous avez l'œil et on ne pourra plus toucher.

M. Philippe Six

Comme je vous l'ai dit à la commission, je comprends le plan mais j'ai l'impression qu'il y a quelque chose derrière... et je n'arrive pas à comprendre

M. le Maire

Mais si à chaque délibération ou un sujet particulier, on a une arrière pensée et qu'il y a quelque chose derrière, je veux bien, mais je me réfugie derrière un texte.

Mais il n'y a pas « d'entourloupe », ce n'est pas possible et en plus cela est en liaison direct avec les mêmes obligations de délibérations de la Communauté Urbaine.

M. Alain Laristan

Raison de plus de jouer la concertation ou l'information vis-à-vis des riverains concernés, les rassurer qu'il n'y aura pas de nuisance supplémentaire

M. Daniel Cau

Il n'y a pas de nouvelle construction.

Dounor a installé une troisième ligne de production sur son site industriel à l'occasion de son permis de construire et il leur a été imposé par la DRIRE une zone tampon inconstructible entre les habitations les plus proches. Pour répondre à ces obligations, ils ont acheté 10 000 M2 en zone « A » à la succession Phalempin et dessus, ils ont fait la bute de protection et cette zone tampon qui est classée en zone UGb de manière à intégrer le site industriel et la zone d'activité mais totalement inconstructible.

M. le Maire

C'est une régularisation mais le paragraphe le plus important est l'avant dernier où l'on dit qu'on ne pourra plus toucher.

M. Philippe Six

J'ai l'impression qu'il y a deux choses dans cette délibération.

M. Daniel Cau

Oui, peut-être deux choses qui sont liées. La transformation d'une partie de la zone « A » en zone UGb pour respecter la réglementation du tampon de sécurité entre le site industriel et les bâtiments et la préservation par l'œil de la fenêtre du futur Parc du Ferrain donc l'impossibilité définitive de changer le zonage sur la zone où il y a l'œil.

M. le Maire

Je vous signale que dans le contrat de territoire de la semaine dernière en Mairie d'HALLUIN avec les représentant de TOURCOING, MOUVAUX, BONDUES etc.... j'ai précisé que nous prenions ce soir une délibération qui permettait de préserver cette ouverture.

M. Alain Laristan

Nous allons compter sur la presse pour rassurer la population neuvilleoise

M. le Maire

Oui, exactement

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions

Plus de question

- **TROIS ABSTENTIONS (Monsieur SIX, Madame GHEYSENS et Monsieur DEVOYE [pouvoir donné à M. SIX]), ouï l'exposé de Monsieur CAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

### **13 - GRATIFICATION MEDAILLES COMMUNALES DU TRAVAIL**

Mme Brigitte Van Tichelen présente la délibération :

« Par délibération du 15 juin 1988, il avait été décidé d'accorder une gratification aux agents titulaires de la médaille régionale, départementale et communale suivant trois niveaux de distinctions :

Médaille d'Argent (20 années de travail)

Médaille de Vermeil (30 années de travail)

Médaille d'Or (38 années de travail)

Suite au passage à l'Euro, le conseil municipal était à nouveau ressaisi en date du 27 mars 2003, pour réactualiser les modalités de versement de cette gratification au personnel honoré et 4 niveaux de distinction y avaient été détaillés :

Médaille d'Argent (20 années de travail)

Médaille de Vermeil (30 années de travail)

**Année 2011**

Médaille d'Or (38 années de travail)  
Médaille de Grand'Or (43 années de travail) :

La décoration comporte désormais trois échelons :

20 ans pour le 1<sup>er</sup> échelon : médaille d'argent

30 ans pour le 2<sup>ème</sup> échelon : médaille de vermeil

35 ans pour le 3<sup>ème</sup> échelon : médaille d'or.

Chaque échelon ne pouvant être attribué que successivement. Un délai minimum d'un an est souhaitable avant l'attribution de l'échelon immédiatement supérieur.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'appliquer l'attribution de ces gratifications au bénéfice du personnel municipal suivant ces 3 niveaux, à raison de :

**31 euros pour la médaille d'argent**

**46 euros pour la médaille de vermeil**

**77 euros pour la médaille d'or »**

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Madame VAN TICHELEN, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **14 - BAPTEME REPUBLICAIN**

Mme Brigitte Van Tichelen présente la délibération :

« Ayant de plus en plus de demandes de célébration de baptême républicain, il est nécessaire de prévoir une réglementation à ce sujet.

On vous propose les éléments suivants pour la célébration des baptêmes républicains :

- enfant âgé de moins de 4 ans ;
- enfant domicilié sur la commune de Neuville-en-Ferrain. »

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Madame VAN TICHELEN, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **15 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DE L.M.C.U. – EXERCICE 2010**

M. Jean-Philippe PLATTEAU présente la délibération :

« Suite à la délibération n° 11 C 0449 du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> juillet 2011, Lille Métropole Communauté Urbaine nous a communiqué le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers.

Je vous propose d'en acter la présentation au Conseil Municipal. »

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur PLATTEAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **16 - PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2010**

M. Jean-Philippe Platteau présente la délibération :

« Suite aux délibérations n° 11 C 0469 et n° 11 C 0 408 du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, et aux articles D 2221-1, D 2224-2, D2224-3 et annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales, Lille Métropole Communauté Urbaine nous a communiqué le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable, de l'exercice 2010.

Je vous propose d'en acter la présentation au Conseil Municipal. »

M. le Maire informe que les rapports sont à disposition au service technique et demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur PLATTEAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **17 - SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF**

Comme indiqué à la commission générale, M. le Maire informe qu'il s'agit de la délibération mise sur table et présentée par Mme Marie Tonnerre.

Mme Marie Tonnerre

« Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Cette convention contractualise l'accompagnement financier de la CAF concernant les activités proposées (reconduites et nouvelles) par la municipalité.

A ce jour, la C.A.F. n'est pas en mesure de produire la version finale de la convention.

Cependant, la signature de ladite convention devra intervenir avant le 20 novembre 2011 date de clôture des comptes de l'agence locale de Tourcoing. »

Je vais vous faire une présentation du contenu du Contrat Enfance Jeunesse que j'ai préparé avec Mme Sylvie Delplanque.

### **Concernant la Petite Enfance :**

1. augmentation du temps d'accueil des enfants de Planet'Mômes à la ludothèque de l'Union des Familles, (1h un jeudi sur 2 hors vacances scolaires)
2. prise en charge de 25% du salaire de la Coordinatrice Petite Enfance
3. Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles

Un RAM, C'est un lieu d'accueil, d'écoute, de rencontres, d'échanges, d'informations, d'animations qui est chargé de valoriser et d'améliorer l'accueil des enfants à domicile.

Il est chargé de valoriser et d'améliorer l'accueil des enfants à domicile, de soutenir les assistantes maternelles agréées dans l'exercice de leur profession, de soutenir et accompagner les parents dans leur recherche de mode de garde, et de faciliter les relations employeurs-employé.

Il nous permettra :

- de répondre aux souhaits des familles qui souhaitent voir leurs enfants profiter d'activités en collectivité,
- de répondre aux sollicitations des assistantes maternelles indépendantes qui souhaitent disposer d'un local pour pouvoir faire des activités collectives,
- d'accueillir également les employés de maison, les grands-parents qui ont la garde de leurs petits enfants de participer à des activités encadrées par une professionnelle de la petite enfance,
- d'accueillir les enfants en situation de handicap et qui n'ont pu intégrer les structures collectives.

### **Concernant la Jeunesse :**

1. augmentation de l'amplitude horaire de la ferme du Vert Bois (9h30 à 17h30) pour permettre à tous les enfants quelque soit la période de vacances de pouvoir s'inscrire aux activités de la ferme,
2. requalification du centre Antenne Ados en LALP.

**Année 2011**

Le LALP est un Lieu d'Accueil de Loisirs de Proximité. Il permet d'accueillir les jeunes de 11 à 17 ans.

Différentes activités sont mises en place pour le plaisir des jeunes, comme les temps d'accueil permettant aux jeunes de se retrouver et d'échanger, les ateliers de création et de rénovation, les soirées à thème, les activités sportives, les sorties

Cette nouvelle qualification de l'antenne Ados a un double intérêt :

Il permet d'accueillir durant toute l'année les enfants de 11 à 12 ans dans une structure. Ce qui n'était pas le cas actuellement le mercredi. Actuellement, l'offre d'activité municipale couvre le mercredi et à chaque vacances tous les enfants entre 3 et 17 ans, hormis pour les 11/12 ans le mercredi.

Et cette requalification nous permet également d'obtenir des financements plus importants de la part de la CAF. En effet, actuellement, les temps d'accueil permettant aux jeunes de se retrouver ne sont pas considérés comme une activité à part entière et donc n'étaient pas pris en compte dans le soutien au financement de la structure Ado.

3. les mini-séjours pour les 6/17 ans lors des grandes vacances. Déjà expérimentés cet été avec les ados : 2 mini-camps ont été proposés et pris d'assaut par les 13/17.
4. mise en place d'une formation BAFA spécifique axée sur les activités péri-scolaire pour 5 animateurs péri-scolaire soit 1/école et par an.
5. prise en charge à hauteur de 25% du salaire du responsable jeunesse dans le cadre de sa fonction de référent CAF.
6. 25% du salaire de la coordinatrice de la petite enfance pour le travail effectué.

M. Alain Laristan

Va t'il y avoir une création de poste pour le RAM où bien cela va se gérer en interne ?

Mme Marie Tonnerre

Nous n'avons pas franchement discuté mais la Caf nous recommande un temps plein pour 100 assistantes maternelles et aujourd'hui nous avons 70 assistantes maternelles sur la commune dont 50 en activité (*beaucoup ont l'agrément mais ne sont plus en activité*) et donc on partirait sur un mi-temps financé à hauteur de 50% pour le fonctionnement.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Oui l'exposé de Madame TONNERRE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Année 2011

**COMMUNICATION de M. le Maire :**

- Marché public n°2011/06/22.1.2.3.
- Réalisation d'un prêt d'un montant de 500 000 euros auprès de Dexia Crédit Local

La séance est levée à 19h35.